



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 24693

Texte de la question

M. Philippe Vuilque interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur « l'opération campus ». Ce plan prévoit l'attribution de cinq milliards d'euros à dix universités dont les projets auront été sélectionnés afin de créer des grands pôles de recherche et d'enseignement supérieur à visibilité internationale. Toutefois, il aimerait savoir quelle sera l'action du Gouvernement pour améliorer les infrastructures des universités non sélectionnées, sachant que plus de 30 % des locaux sont aujourd'hui vétustes.

Texte de la réponse

L'immobilier universitaire est une priorité pour le rayonnement des établissements d'enseignement supérieur français pour en faire de vrais lieux de rencontre et d'échange avec le monde socio-économique, pour en faire aussi des lieux de vie et d'épanouissement pour les étudiants, les enseignants-chercheurs et l'ensemble de la communauté universitaire. Le Président de la République a décidé de vendre 3 % d'actions d'EDF et de consacrer le produit de cette vente à une opération Campus d'une ampleur inédite pour rénover, restructurer et construire de nouveaux campus. L'objectif de l'opération Campus est d'agir massivement sur un nombre limité de sites, qui auront une forte visibilité internationale. « dix campus », cela ne signifie pas « dix universités », car les universités sont encouragées à se regrouper pour présenter des projets interuniversitaires. Ainsi les six projets retenus par le comité de sélection qui s'est réuni le 30 mai 2008 impliquent dix-neuf universités et dix-sept écoles et tous les principaux organismes de recherche, concernant 340 000 étudiants et 13 000 chercheurs publiant dans cinq régions. Les moyens financiers de l'opération campus s'ajoutent à ceux déployés par l'État chaque année et dédiés à l'immobilier. En 2008, 1 milliard d'euros a été consacré à l'immobilier sur les différents volets d'investissement, de maintenance, de mise en sécurité..., soit une progression de 30 % par rapport à 2007, effort qui sera poursuivi en 2009 afin de remettre à niveau le patrimoine immobilier de l'enseignement supérieur. Ainsi, dès 2009, les notes d'intention des projets non retenus seront prises en compte dans le choix des priorités d'affectation des crédits des contrats de projet État-région (CPER) et de mise en sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24693

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2008, page 4827

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6806